

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 6 JUILLET 2021**

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du commissaire aux comptes.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

CENTRALES	Production 2020 (MWh)	Production 2019 (MWh)	Ecart %	Ventes HT 2020 (en K€)	Ventes HT 2019 (en K€)	Ecart %
LABASTIDETTE	3 895	4 258	-8,52%	348	373	-6,70%
MONDAVEZAN	2 745	2 957	-7,17%	267	281	-4,98%
CAMPAGNE	1 781	1 308	36,16%	190	140	35,71%
CLAIRAC	6 429	4 332	48,41%	531	356	49,16%
TOUZAC	5 945	4 890	21,58%	429	374	14,71%
REBOUC	1 241	1 254	-1,04%	123	141	-12,77%
SAINT AVENTIN	4 684	4 054	15,54%	365	319	14,42%
TOTAL	26 724	23 056	15,91%	2 253	1 984	13,56%

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

1. AU COURS DE L'EXERCICE

Le tableau ci-dessus fait état de la production par centrale, traduite en termes de ventes. Les informations fournies ci-après indiquent le chiffre d'affaires.

D'un point de vue corporate, conformément à l'autorisation consentie par le conseil d'administration de la Société en date du 7 novembre 2019, une offre volontaire de rachat des 26.111 actions cotées d'HYDRO EXPLOITATIONS a été émise le 16 janvier 2020 par la société POTAMOS au prix de 69,34€ l'action conduisant à la suspension de la cotation sur la période du 6 février 2020 au 11 mars 2020.

Cette offre volontaire de rachat était accompagnée d'une demande de radiation de la cotation des actions du marché Euronext Access. Seulement 11.903 actions cotées, soit 45.6% des actions cotées, ont été rachetées à l'issue de la période conduisant au rejet de la demande de radiation et à la reprise de la cotation le 18 mars 2020 sur le marché Euronext Access.

Il a par ailleurs été procédé au cours de l'exercice 2020 à la filialisation de la centrale CAMPAGNE-SUR-AUDE au sein de la société SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE (RCS de PARIS sous le numéro 883.633.166).

D'un point de vue de l'activité, les principaux événements intervenus au cours de l'exercice écoulé sont les suivants :

LABASTIDETTE

Le chiffre d'affaires est de 348 589 euros contre 372 830 euros en 2019, pour une production de 3.895 MWH contre 4.258 MWH en 2019. Cette baisse s'explique essentiellement par le prolongement de la période d'entretien du canal en raison de la Covid 19. Positionnée sur le canal de Saint MARTORY, cette unité bénéficie d'un débit plutôt régulier.

Le devenir et le renouvellement de la concession, arrivée à terme en décembre 2014, est toujours suivi et reste en attente d'une décision de l'Administration.

De même, les niveaux de redevance 2019 et 2020 sont encore en cours de discussion, au vu de l'évolution de la tarification.

MONDAVEZAN

Le chiffre d'affaires s'est établi à 267 194 euros, contre 280 935 euros au titre de l'exercice précédent, pour une production de 2.745 MWH contre 2.957 MWH en 2019.

Comme LABASTIDETTE, les trois unités de cette centrale turbinent les eaux du canal de SAINT-MARTORY profitent normalement d'une stabilité de potentiel hydrologique et sont donc généralement faiblement impactées par les variations de pluviométrie. La variation négative constatée de l'année est principalement liée au prolongement des travaux d'entretien du canal jusqu'à la mi-mai 2020 compte tenu de la crise sanitaire du COVID-19.

La convention de concession qui s'est terminée au 31 décembre 2019, soulève encore questionnements et incertitudes quant au renouvellement du droit d'exploitation au profit d'HYDRO-EXPLOITATIONS.

CAMPAGNE SUR AUDE

Le chiffre d'affaires s'est établi à 190 576 euros contre 139 872 euros en 2019, pour une production de 1.781 MWH contre 1.308 MWH en 2019. La pluviométrie 2020 explique la quasi-totalité des performances de l'année.

CLAIRAC

Le chiffre d'affaires s'est établi à 531 789 euros contre 356 111 euros en 2019, pour une production de 6.429 MWH contre 4.332 MWH en 2019. La conjugaison d'une pluviométrie abondante et d'un suivi maintenance des infrastructures de cette centrale accru, expliquent les bonnes performances 2020.

Les travaux de rénovation avec demande de contrat H16 (amélioration des performances énergétiques de la centrale et de son productible) sont validés par les services de l'administration compétents. Le coût des travaux est estimé à 8 054 000 euros. Ils seront réalisés du 1^{er} juin au 31 décembre 2022 selon un calendrier défini entre la rive gauche et la rive droite.

TOUZAC

Le chiffre d'affaires s'établit à 429 473 euros contre 370 756 euros en 2019, pour une production de 5.945 MWH contre 4.890 MWH en 2019. L'évolution favorable des résultats s'inscrit dans le contexte précédemment cité d'une pluviométrie abondante et d'un suivi maintenance des infrastructures de cette centrale accru.

Le dossier concernant les obligations de mise en conformité du transit écologique est toujours d'actualité. Ils restent soumis aux hypothèses administratives de la suite de l'exploitation.

Le droit de concession est arrivé à terme au 31 décembre 2016. L'exploitation se poursuit conformément au texte de l'ordonnance du 28 avril 2016 qui a introduit la notion de délais glissants de trois ans afin de maintenir le titre administratif et définir les modalités des fins de concession.

Des discussions avec l'administration sont en cours afin de définir des hypothèses de poursuites d'exploitation.

REBOUC

Le chiffre d'affaires s'établit à 123 047 euros contre 140 829 euros en 2019, pour une production de 1.241 MWH contre 1.254 MWH en 2019.

Les travaux de rénovation avec demande de contrat H16 (amélioration des performances énergétiques de la centrale et de son productible) sont en cours. Le coût des travaux est estimé à 2 300 000 euros. Ils ont débuté en octobre 2020 et se poursuivront jusqu'au 30 septembre 2020 en ce qui concerne la rénovation de la prise d'eau.

SAINT AVENTIN

Le chiffre d'affaires 2020 s'établit à 365 881 euros contre 318 291 euros en 2019. La production est de 4.684 MWH contre 4.053 MWH en 2019.

La demande de renouvellement de l'autorisation préfectorale qui a expiré en février 2017 est encore en cours d'instruction. Des travaux de mise en conformité de la prise d'eau y seront attachés ainsi que la demande de révision à la baisse du débit réservé. Nous n'avons aucune inquiétude sur la poursuite de l'activité.

RESULTAT FISCAL DU GROUPE

Depuis le 1^{er} janvier 2012, notre Société intègre fiscalement ses trois filiales SOCIETE D'ELECTRICITE DE GUYENNE ET GASCOGNE (SEGG), CERBERE, SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE SAINT AVENTIN et depuis sa constitution le 16 avril 2020, la SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE.

2. DEPUIS LA CLÔTURE

Du point de vue de l'activité, la pluviométrie revient dans les normes historiques de notre activité et depuis le début de l'exercice 2021, la production globale du groupe est en diminution.

Hormis l'impact de l'épidémie du COVID-19 générateur d'un décalage de travaux sur les centrales de REBOUC, CLAIRAC ET SAINT AVENTIN, l'activité du Groupe ne devrait pas être affectée par la pandémie sur l'exercice 2021.

Les seuls impacts du COVID-19 concernent des décalages des travaux d'entretien ou d'amélioration des centrales qui devraient les retarder d'un exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

La production des centrales du groupe devrait être sensiblement plus faible au vu des premiers mois d'exploitation, dans la mesure où elle est impactée par une pluviométrie moins favorable sur les mois de mars et avril 2021.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société n'a engagé aucune dépense de recherche et de développement.

PRISE DE CONTROLE

Sous réserve de la SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE, notre Société n'a procédé à aucune prise de contrôle au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La SA HYDRO-EXPLOITATIONS détient à 100 % les sociétés suivantes :

- la SAS S.E.G.G. (SOCIETE D'ELECTRICITE DE GUYENNE ET GASCOGNE) ;
- la SAS CERBERE ;
- la SAS SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT-AVENTIN ;
- la SAS SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

ACTIONNARIAT DES SALARIES

S'agissant de l'actionnariat salarié, nous précisons, conformément à l'article L 225-102 du code de commerce, qu'aucun salarié ne participe directement ou dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale au capital de la société.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Le contrat de la concession de MONDAVEZAN est arrivé à terme le 31 décembre 2019. Compte tenu des valeurs nettes comptables restant à cette date, il a été décidé de pratiquer à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2013 des amortissements de caducité sur les biens de retour non-inscrits au registre.

De même, la centrale de LABASTIDETTE est arrivée en fin de concession au 31 décembre 2014.

Des amortissements de caducité ont donc également été constatés à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur les biens de retour non-inscrits, qui ne seront pas totalement amortis.

RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 POUR HYDRO-EXPLOITATIONS

Pour la Société mère HYDRO-EXPLOITATIONS, le résultat net comptable traduit un bénéfice de 25 009 euros contre une perte de (26 500) euros pour l'exercice précédent.

Nous allons maintenant présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- le chiffre d'affaires s'est élevé à 758 914 euros (contre 854 292 euros au titre de l'exercice précédent), soit une baisse de 11% ;
- le total des produits d'exploitation s'élève à 861 580 euros (contre 856 576 euros au titre de l'exercice précédent), soit une hausse de 0.58% ;
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont dans le même temps élevées à 863 042 euros (contre 949 586 euros au titre de l'exercice précédent), soit une baisse de 9.11 %.

Le résultat d'exploitation ressort déficitaire de (1 462) euros (contre un déficit de (93 010) euros au titre de l'exercice précédent).

Après un résultat financier déficitaire de (11 448) euros provenant essentiellement des intérêts sur emprunts, en l'absence de distribution de dividendes par nos filiales (contre un résultat financier déficitaire de (20 396) euros au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort déficitaire de (12 910) euros (contre un déficit de (113 406) euros pour l'exercice précédent).

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un résultat exceptionnel bénéficiaire de 28 579 euros et après un crédit d'impôt de 9 340 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice net comptable de 25 009 euros (contre une perte de (26 500) euros au titre de l'exercice précédent).

RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 DES FILIALES D'HYDRO-EXPLOITATIONS – COMPTES CONSOLIDES

Il est précisé que le périmètre de consolidation du groupe HYDRO-EXPLOITATIONS comprend, outre la société mère, les sociétés S.E.G.G., CERBERE, la SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT-AVENTIN et la SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE toutes consolidées selon la méthode de consolidation de l'intégration globale eu égard au contrôle exclusif exercé par la société mère HYDRO-EXPLOITATIONS.

- Pour la SOCIETE ELECTRICITE DE GUYENNE ET GASCOGNE (S.E.G.G.), son exercice se solde par un bénéfice de 207 875 euros, contre un bénéfice de 256 109 euros à la précédente clôture.
- Pour la société CERBERE, l'exercice se solde par une perte de 54 827 euros, contre une perte de 39 397 euros au titre l'exercice précédent.
- Pour la SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT AVENTIN, l'exercice se solde par un bénéfice de 41 067 euros, contre un bénéfice de 9 791 euros en 2019.
- Pour la SOCIETE D'ELECTRICITE DE CAMPAGNE SUR AUDE, son premier exercice se solde par une perte de (82.898) euros.

Après élimination des écritures intragroupe, les résultats consolidés sont reflétés dans le tableau suivant :

(en k euros)	H.E. conso.		H.E.		S.E.G.G.		Saint Aventin		Cerbère		Campagne sur Aude	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2019	2019	2020	2019	2020	2019
Chiffres d'affaires	2 268	1 986	758	854	963	731	366	318	123	141	56	/
E.B.E.	636	535	280	184	373	172	161	175	-3	4	-38	/
Résultat net avant écart d'acquisition	81	205	-12	-113	255	27	15	16	-48	-41	-82	/
Résultat net	-63	60	25	-26	208	256	41	10	-55	-39	-83	/
C.A.F.	647	735	141		350	390	169	150	-14	2	-40	/

Le résultat consolidé de l'exercice (part du groupe) ressort déficitaire de (63)K€, après amortissement des écarts d'acquisition pour un montant de 144K€.

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 25.009€, comme suit :

- **ORIGINE :**
 - Résultat de l'exercice : 25.009€
- **AFFECTATION :**
 - Au poste « Réserve légale » : 3.700€
 - Au poste « Autres réserves » : 21.309€

Après affectation, le solde du poste « Réserve légale » s'élèverait à 196.800€, et le poste « Autres réserves » s'élèverait à 1.051.802€.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce régulièrement autorisées par votre conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Usant de la faculté offerte par l'article L 225-68 alinéa 6 du code de commerce, votre conseil d'administration vous présente dans le cadre du présent rapport de gestion son rapport sur gouvernement d'entreprise :

1. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE

L'article 225-102-1 du Code de commerce dispose que le rapport de gestion doit mentionner, sauf lorsqu'elles sont des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre d'une part le directeur général, l'un des administrateurs, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, et d'autre part une société dont HYDRO-EXPLOITATIONS posséderait directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Votre conseil d'administration n'a connaissance d'aucune convention de la nature de celles visées ci-dessus intervenue entre l'une des personnes désignées par la loi et l'une ou l'autre des filiales de HYDRO-EXPLOITATIONS notamment du fait de la détention de la totalité de leur capital par la Société mère.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, nous vous communiquons les mandats ou fonctions exercés dans toute autre société durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux de la Société.

François BARTHE	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS- Président Directeur Général du conseil d'administration de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS- Président de la SAS SIJU FINANCE- Président de la SAS E1GB- Gérant de SARL FORCES MOTRICES DE LA LOUE
Olivier VERNEJOUL	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS- Président de la SAS LOCED- Gérant de la SC SOCIETE CIVILE FINANCIERE DE BAIGURRA- Administrateur de la SA EXAGON MOTOR- Gérant de la SCI DE LASTILLERES- Gérant de la SCI CAP BERNARDO

	- Gérant de la SCI CRISTAZ - Gérant de la SCI DE BRA.
Bertrand BOURJAC	- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS - Président de la SAS BB Invest

3. DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DU CAPITAL

Votre Conseil n'est investi à ce jour d'aucune délégation de compétence et/ou de pouvoirs en cours de validité accordée par votre assemblée générale dans le domaine des augmentations du capital.

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

En application des dispositions de l'article L. 441-14 al. 1 et D. 441-6 I) du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

FACTURES REÇUES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ECHU

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées						2
Montant total des factures concernées (TTC)					6.562	6.562
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice					0,94%	0,94%
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES DETTES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES						
Nombre de factures exclues	2					
Montant total des factures exclues (TTC)	181.121€					
(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES (contractuel ou légal – Article L441-6 ou L443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	DELAIS CONTRACTUELS					

**FACTURES EMISES NON REGLEES A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE
DONT LE TERME EST ECHU**

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées						1
Montant total des factures concernées (TTC)					150€	150€
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice					0%	0%
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES A DES CREANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISEES						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues						
(C) DELAIS DE PAIEMENT DE REFERENCE UTILISES (contractuel ou légal – Article L441-6 ou L443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	DELAIS CONTRACTUELS					

**INFORMATIONS SUR LA MANIERE DONT LA SOCIETE PREND EN COMPTE LES CONSEQUENCES
ENVIRONNEMENTALES DE SON ACTIVITE**

Notre Société se préoccupe considérablement de l'environnement et nos installations ne comportent pas de risques de pollution pour l'environnement.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PRETS CONSENTIS PAR LA SOCIETE

En application des dispositions des articles L 511-6 et R 511-2-1-3 du code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a pas consenti de prêts à des tiers au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, à l'exception des flux de trésorerie intra groupe.

CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre commissaire aux comptes.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil examine la situation des mandats des administrateurs et constate que le mandat d'administrateur de Monsieur François BARTHE, nommé en remplacement de M. BOULLAY lors du Conseil d'administration en date du 12 juillet 2018, parviendra à son terme à l'issue de cette assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

En conséquence, nous vous proposons de renouveler Monsieur François BARTHE dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur de la Société, pour une période de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Conseil rappelle que la société CABINET EMMANUELLE ROUX AUDIT & CONSEILS sise 26 Rue Leon Noel, 06400 CANNES (RCS CANNES 537.625.469), représentée par Mme Emmanuelle Roux, et que Monsieur Thierry FONTANA, né le 27 juillet 1970 à SAINT-GAUDENS (31), sis 3 Rue de Brindejonc des Moulinais, 31500 TOULOUSE, ont été respectivement nommés en qualité de Commissaires au comptes titulaire et suppléant à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société en date du 30 juillet 2020, pour une période de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

* * *

C'est ainsi que votre conseil se tient à votre disposition pour vous donner toutes précisions ou explications. Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Roux', is written over a horizontal line.

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (en euros)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	1.968.000	1.968.000	1.968.000	1.968.000	1.968.000
Nombre des actions ordinaires existantes	123.000	123.000	123.000	123.000	123.000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
• Par conversion d'obligations					
• Par exercice de droits de souscription					
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	859.910	855.916	952.775	854 292	758 914
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	102.191	183.107	162.044	101.767	135 253
Impôts sur les bénéfices	0	- 29 442	- 42.190	- 68 642	- 9 340
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 6.942	- 15.901	- 21 526	- 26 500	25 009
Résultat distribué	0	0	0	0	0
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,83	1,49	1,32	1,39	1,39
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 0,056	- 0,129	- 0,175	- 0,22	0,20
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	3	3	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice	100.923	101.145	83.939	126.278	54 998
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	43.390	43.544	35.946	44.730	17 492